

« POUR LES AVEUGLES
PAR LES AVEUGLES »

BULLETIN MENSUEL
de
**L'UNION DES AVEUGLES
DE GUERRE**

Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921

et

**Journal des Soldats Blessés
aux Yeux**



SOMMAIRE

Notre place. — « La Dette ». — Le Livre sonore.

Informations

Un Grand Prix à l'U. A. G. — Où en est la question des chiens-guides ?
— Situations dans les affaires. — Distinctions honorifiques. — Société
d'Impression et de Reliure du Livre pour les Aveugles.

Tribune Libre

Lettre du camarade Toutain. — Lettre du camarade Giroir.

Chronique de l'U. A. G.

Caisse Fraternelle. — Entre nous. — Cotisations pour l'année 1932. —
Procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 21 Mai 1932.
— Procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire de la Départe-
mentale de la Haute-Garonne, le 19 Juin 1932. — A la Départe-
mentale du Rhône. — Avis divers. — Liste des donateurs.

Administration :

Siège de l'U. A. G., 25, rue Ballu, PARIS (5^e)

Téléph. : TRINITÉ 85-83 — Chèque Postal : 105-31

8-2
606

PRESIDENT D'HONNEUR
de l'Union des Aveugles de Guerre

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

COMITÉ DE PATRONAGE

M. BARTHOU, Ministre de la Justice;
M. le colonel FABRY, ancien ministre des Colonies;
M. BRIEUX, de l'Académie Française, président honoraire;
M. le général BALFOURIER;
M. BRISAC, préfet;
M. J. RIDGELY CARTER;
M. Paul DE CASSAGNAC, ancien député;
M. Maurice DONNAY, de l'Académie Française;
M. DUÇO, médecin-inspecteur;
M. FRIBOURG, député;
Miss Alice GETTY;
M. Justin GODART, ancien ministre;
Miss Grace HARPER;
Miss Winifred HOLT;
Mme Léopold KAHN;
M. KRUG;
M. LUGOL, sénateur;
Mme la maréchale MAUNOURY;
M. Samuel MILBANK;
M. le docteur MORAX;
M. MEYER, conseiller d'Etat;
M. Henry PATÉ, député;
M. Pierre RAMEIL, député;
M^e HENRI-ROBERT, de l'Académie Française, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats;
M. le général SAINTE-CLAIRE-DEVILLE;
M. VALLERY-RADOT;
M. Constant VERLOT, député;
M. le professeur WALTHER, membre de l'Académie de Médecine.

Notre Place

Dans les très intéressants articles que notre camarade André Gervais a publiés dans le journal « Le Matin » à la suite d'une enquête qu'il avait été faire en Allemagne auprès des diverses associations de mutilés et d'anciens combattants, nous avons relevé plusieurs passages qui nous ont frappés singulièrement.

L'auteur s'étonne de la quasi-absence des Associations d'anciens combattants, « mais dit-il pour les Associations de mutilés c'est chose « facile, on en trouve cinq, de beaucoup les plus importantes. Ce sont: « Reichbund », « Reichsverband », « Zentralverband », « Internationaler Bund », Bund des Erblindeten Krieger » (aveugles de guerre). « A elles cinq, elles groupent environ 850.000 mutilés, c'est-à-dire la « presque totalité des pensionnés de guerre. ».

« Quant aux anciens combattants non pensionnés, c'est autre chose. « L'Allemagne a mobilisé, dit-il, quelque treize millions d'hommes. « Or, il n'y a pas dans tout le Reich un seul Groupement composé « uniquement d'anciens combattants de la guerre 1914-1918. »

Donc, d'après les indications fournies par André Gervais, nous trouvons en Allemagne, pays de méthode et d'organisation, cinq Associations de mutilés au lieu de la multitude de Groupements que nous rencontrons chez nous. Chez nos voisins, pas de ces Associations spécialisées, ou soi-disant spécialisées, qui le plus souvent apportent dans le public une confusion telle que celui-ci ne peut plus s'y reconnaître. Nous n'en trouvons qu'une vraiment spécialisée, c'est l'Association des Aveugles de Guerre, groupant environ 3.000 adhérents, blessés comme nous, s'occupant dans leur pays, comme nous le faisons dans le nôtre, de la défense des intérêts essentiellement particuliers que sont les besoins des aveugles de guerre.

Ces quelques réflexions, que nous livrons à nos camarades, n'ont pour but que de souligner la place qui doit nous être dévolue parmi les mutilés de la guerre. Il est en effet frappant de voir comprendre parmi les cinq Associations d'un grand pays, réputées de beaucoup les plus

importantes, un Groupement qui ne compte que 3.000 adhérents. Son importance provient de la nature de la blessure des hommes qui le composent, donnant à ce Groupement un caractère de dignité reconnu partout et par tous.

Nous n'avons donc pas tort de revendiquer une place de premier rang auprès des très grandes Associations de notre pays qui, du reste, nous accueillent à leurs côtés avec une considération très fraternelle qui pour nous est un réconfort et un encouragement.

Nous devons donc tenir cette place avec dignité en pensant que si nous avons droit à de spéciales compensations d'ordre matériel, nous avons aussi des devoirs d'ordre moral, et en prenant résolûment notre rang parmi les plus grandes Associations.

H. AMBLARD.

—◆◆—
“ LA DETTE ”
—◆◆—

Le troisième tirage des billets de « La Dette » a eu lieu le mardi 5 juillet dernier, dans le grand salon de la Banque de France.

Nous publions plus loin la liste des numéros gagnants afin que nos camarades qui ont pour la plupart participé au placement des billets des séries E et G puissent la consulter pour eux et leurs amis.

La période de placement de ces séries, plus courte que les précédentes et la situation économique actuelle, peu propice à la diffusion de notre souscription, sont les causes d'une réussite moins grande pour cette troisième tranche que pour les deux premières. Néanmoins, nous pouvons nous montrer satisfaits de l'accueil qu'a toujours réservé le public à « La Dette », connue maintenant comme les plus grands emprunts officiels.

Pour augmenter l'intérêt que présente la possibilité de gagner un des nombreux lots de grande valeur offerts aux souscripteurs, le Comité « La Dette » a adopté une nouvelle formule pour le placement des dernières séries. Le nombre des lots, jusqu'à présent constitués en automobiles, motocyclettes et bicyclettes, sera légèrement diminué d'un tiers environ, qui sera remplacé par des portefeuilles constitués en titres de rente française. Il y aura, dans chaque série, outre 70 % des lots habituels, un portefeuille de 100.000 fr., un de 50.000 fr., quatre de

20.000 fr., dix de 5.000 fr., cent de 2.000 fr. et deux cents de 1.000 francs.

Nul doute que l'annonce de ces lots d'une grande valeur ne constitue un attrait nouveau et facilite davantage le placement des dernières séries des billets de « La Dette ».

Liste officielle du 3^e Tirage de “ La Dette ”, le 5 Juillet 1932

Les Gagnants doivent adresser leur billet par pli recommandé au Commissariat de la Dette, 146, avenue des Champs-Élysées (Portiques), Paris (VIII^e), en indiquant où et à qui ils ont acheté leur billet.

Les lots non réclamés le 15 septembre 1932 seront acquis à l'Œuvre.

LISTE DES NUMEROS GAGNANTS DE LA SERIE E

1 AVION TOURISME « POTEZ 36 »
218.818

1 CONDUITE INTÉRIEURE 18 CV PEUGEOT
CARROSSERIE DE LUXE GALLE. CHASSIS N° 35.962
46.707

1 CONDUITE INTÉRIEURE 6 CV
Type 201 NI

703	1.600	1.748	10.654	15.114	43 921
56.735	59.437	88.102	99.330	103.820	136.054
144.180	166.273	172.885	195.524	197.229	197.477
198.385	209.651	226.803	229.187	229.489	236.827
246.148	252.406	255.005	256.024	259.793	276.504
279.538	279.806	285.360	286.697	297.194	297.502
309.268	314.766	319.534	322.400	337.966	344.298
351.395	362.122	396.424	414.073	414.906	416.557
421.262	424.776	433.684	457.869	461.905	462.469
464.125	476.183	489.608	495.366	507.226	541.360
547.669	565.157	574.145	603.520	612.995	618.650
622.685	626.923	627.173	672.886	678.949	702.293
702.319	707.521	707.836	728.338	750.110	751.004
755.857	763.449	781.501	792.788	797.643	797.779
797.870	802.430	806.787	817.453	852.324	852.396
854.012	884.441	888.671	889.637	891.811	892.656
894.351	935.578	954.296	987.027		

(SUITE DE LA SERIE E)

1 MOTOCYCLETTE

153	15.968	22.456	32.353	51.053	61.299
79.969	83.534	89.340	110.268	130.499	146.068
214.154	231.612	268.763	301.552	331.257	336.521
340.541	359.968	370.429	377.513	385.103	394.852
449.799	471.264	507.623	547.835	548.544	565.680
591.516	600.350	600.966	631.164	710.624	724.649
791.918	801.812	810.671	843.091	859.827	861.575
865.314	892.182	917.382	921.374	953.856	963.746
968.137	996.144				

1 MOTOCYCLETTE PEUGEOT P. 111

4.799	17.345	26.625	29.104	47.144	74.290
120.424	144.868	162.561	171.595	201.369	209.715
225.748	344.067	358.003	383.943	431.257	432.946
464.473	483.366	557.896	566.795	571.488	577.214
582.235	588.530	591.061	598.187	611.914	612.544
629.654	641.876	666.784	674.687	687.421	689.937
722.447	765.999	772.450	795.266	795.478	802.445
862.309	897.003	915.975	923.313	944.133	958.659
973.539	985.172				

1 MOTOCYCLETTE ALCYON 250 CM3 3 CV

10.517	14.417	30.095	51.732	54.580	65.913
88.455	90.864	103.471	114.375	139.437	163.973
166.617	174.806	190.639	225.135	240.587	276.838
314.143	324.802	359.765	367.992	394.742	441.096
459.255	461.467	480.577	516.647	545.024	553.023
600.707	606.756	613.165	630.013	637.499	637.769
663.291	665.732	666.258	666.756	697.742	711.789
733.892	748.006	815.426	873.563	875.921	924.553
937.506	958.080				

1 VÉLO-MOTEUR ALCYON (B.M.A.) 100 CM3 1 CV

23.994	45.798	57.624	63.249	67.323	71.686
76.827	80.145	82.133	87.301	96.296	120.276
121.081	123.310	143.737	150.957	185.611	185.975
212.594	235.345	253.837	261.354	265.979	274.473
289.865	293.335	298.970	301.000	313.362	317.230

322.361	355.882	373.360	381.386	392.698	393.249
393.539	410.621	429.259	437.506	437.816	447.600
455.277	459.383	468.589	481.808	485.912	487.338
499.264	512.279	514.341	517.051	529.647	540.964
548.264	571.760	576.281	611.219	639.247	660.063
668.151	674.123	681.978	686.266	691.608	705.179
719.103	723.761	727.907	728.268	730.738	731.875
734.605	736.473	741.654	774.593	774.705	809.642
811.778	828.977	830.658	832.658	835.474	865.549
868.384	872.582	874.074	903.706	903.079	912.412
913.956	922.585	922.898	926.595	939.955	945.767
952.299	969.063	972.442	989.414		

1 BICYCLETTE PEUGEOT P.S. 2 (HOMME) OU P.S. 3 (DAME)

(Au choix du Gagnant)

4.480	7.927	21.825	61.271	63.918	96.370
104.357	120.553	124.691	160.857	199.436	204.292
216.770	233.657	258.334	265.010	269.899	306.115
355.666	435.124	493.845	501.740	514.439	548.371
562.473	582.176	589.333	613.265	630.591	639.912
653.145	655.558	686.489	698.781	724.170	725.930
764.623	769.226	805.972	812.617	863.946	885.530
900.276	903.450	909.678	912.141	929.551	943.708
971.698	997.158				

1 BICYCLETTE ALCYON, HOMME, DAME OU COURSE

(Au choix du Gagnant)

2.526	22.839	23.805	41.475	45.931	53.656
61.947	69.275	82.597	83.324	95.384	96.919
101.134	119.332	121.051	122.922	133.720	143.614
164.247	166.234	175.264	177.670	184.773	184.887
188.918	199.455	202.574	206.152	209.680	210.825
227.600	241.804	248.692	260.328	279.308	281.285
293.235	304.073	314.203	316.991	320.088	321.316
325.716	338.616	359.533	359.685	367.234	369.206
369.318	374.799	383.279	389.504	395.470	397.835
404.060	404.929	415.927	416.105	424.255	429.061
434.509	462.658	463.348	477.746	486.171	488.793
490.576	494.417	496.622	503.583	516.121	524.950
526.844	529.646	537.196	542.144	542.187	548.499

548.576	549.157	557.396	560.617	568.247	584.591
591.267	591.773	593.385	607.450	615.516	627.715
631.091	651.206	653.837	660.849	661.319	663.530
669.408	674.717	686.768	687.567	688.123	695.876
698.489	698.820	701.647	706.269	716.261	716.744
724.494	737.693	745.023	745.594	753.586	761.853
763.589	780.124	784.064	785.057	792.100	808.459
812.066	814.884	820.974	822.428	822.619	827.281
842.439	851.093	855.254	858.344	874.838	892.416
896.009	902.278	903.364	908.375	932.685	934.873
940.104	940.664	942.904	944.311	950.678	952.795
953.728	961.200	974.093	977.056	990.144	990.831

LISTE DES NUMEROS GAGNANTS DE LA SERIE G

1 AVION TOURISME « POTEZ 36 »
483.444

1 COUPÉ LIMOUSINE 22 CV PEUGEOT
CARROSSERIE DE LUXE SPINNEWIN, CHASSIS 230.013
597.817

1 CONDUITE INTÉRIEURE 6 CV
Type 201 N1

4.513	20.011	31.574	40.095	42.734	44.127
54.240	62.651	105.592	126.963	128.696	131.058
133.110	148.895	152.906	157.680	160.631	171.702
189.417	193.769	195.504	196.614	201.732	213.213
214.951	218.573	229.695	243.646	248.724	250.214
253.730	275.782	283.418	285.301	289.440	292.291
296.082	312.632	352.882	360.475	390.226	406.167
429.127	447.910	470.427	514.997	532.723	578.285
590.891	591.181	602.119	615.840	624.617	629.946
656.952	662.392	674.339	682.709	692.120	698.953
710.233	714.573	715.552	731.448	732.088	732.736
733.859	746.928	765.814	799.730	805.369	828.479
833.502	843.056	851.942	856.264	872.990	875.675
877.804	880.206	880.314	886.241	886.321	903.177
913.135	929.469	930.002	942.288	950.633	951.831
957.735	970.042	972.400	972.658	973.731	974.020
974.476	980.147	985.521	996.683		

(SUITE DE LA SERIE G)

1 MOTOCYLETTE

28.548	34.425	95.475	109.073	111.530	135.536
145.364	154.425	168.443	175.192	218.929	229.813
245.510	280.141	302.410	324.450	354.892	360.862
373.273	429.159	436.847	437.243	472.213	506.369
510.062	540.221	554.636	561.512	567.130	626.142
626.293	652.820	666.433	684.437	699.008	709.021
732.198	738.531	748.766	773.099	801.002	806.458
850.829	855.723	863.819	883.546	886.075	893.600
899.641	982.061				

1 MOTOCYLETTE PEUGEOT P. 111

25.413	40.675	49.900	52.282	66.628	66.643
73.187	99.450	113.757	145.250	156.048	163.149
172.144	177.801	199.336	235.865	241.529	254.885
267.933	272.893	276.036	294.594	320.424	335.135
340.695	359.622	365.273	382.927	420.629	421.792
436.224	472.723	499.726	504.997	516.478	567.539
608.621	644.408	708.904	719.025	740.466	788.962
812.408	820.131	847.638	861.614	872.231	884.749
946.740	990.119				

1 MOTOCYLETTE ALCYON 250 CM3 3 CV

13.862	29.310	34.886	34.938	85.846	92.789
95.309	104.421	120.515	139.412	169.681	182.132
182.581	186.218	197.926	206.248	233.088	284.136
304.925	330.491	336.195	352.456	353.819	372.670
417.739	457.697	460.063	462.834	463.728	485.372
492.449	492.807	502.189	514.712	534.950	554.638
620.757	654.881	675.206	762.390	803.178	814.338
829.302	910.647	920.191	935.284	937.045	944.661
975.585	988.927				

1 VÉLO-MOTEUR ALCYON (B.M.A.) 100 CM3 1 CV

6.035	23.786	36.437	48.538	66.112	66.817
69.200	85.555	93.356	95.735	107.300	108.185
128.263	131.642	144.870	147.744	152.039	167.161
179.049	182.275	193.786	206.907	213.159	219.879
221.074	221.124	223.976	237.332	246.644	255.924

256.169	257.110	258.051	260.989	274.050	274.062
287.418	296.433	299.949	300.870	308.777	318.677
319.835	321.894	326.531	328.808	331.118	331.841
331.918	334.053	352.659	364.099	392.314	398.810
414.056	414.801	422.960	464.704	474.569	495.285
510.650	545.563	545.584	546.731	548.395	548.551
550.680	571.985	575.438	578.478	603.367	613.770
615.176	642.354	647.728	667.469	675.151	694.027
697.125	702.307	713.455	750.894	770.859	793.843
795.312	801.003	812.779	817.621	840.461	855.865
862.901	870.844	878.752	894.205	910.933	911.888
915.309	934.816	947.930	963.335		

I BICYCLETTE PEUGEOT P.S. 2 (HOMME) ou P.S. 3 (DAME)
(Au choix du Gagnant)

21.203	44.305	44.401	84.628	88.803	110.438
116.726	122.995	125.790	127.229	133.692	163.095
178.987	225.399	241.934	255.353	260.354	283.212
302.603	307.068	307.351	315.151	316.717	337.763
341.843	355.662	357.356	365.093	380.814	382.513
395.257	398.512	404.605	437.252	491.588	515.617
515.838	599.955	609.804	627.851	631.906	632.032
674.925	804.545	841.630	865.279	873.403	903.649
926.207	969.819				

I BICYCLETTE ALCYON HOMME, DAME OU COURSE
(Au choix du Gagnant)

25.938	46.654	52.513	55.269	60.058	50.575
94.115	102.991	115.395	129.112	133.522	135.252
137.432	138.089	140.082	160.916	168.020	171.074
183.069	198.698	205.251	209.448	220.773	221.841
227.121	227.162	237.315	238.854	248.829	249.534
253.463	264.929	281.367	286.495	290.844	296.641
297.060	297.819	305.528	313.028	314.846	314.963
315.807	317.799	320.548	321.199	321.259	322.987
333.227	344.026	348.949	353.917	354.928	357.410
357.898	367.270	368.049	376.332	383.739	384.994
386.030	388.724	398.602	417.160	421.734	422.170
426.364	434.962	438.238	442.345	444.503	450.439
453.036	456.979	470.614	472.273	473.297	475.053

477.914	480.491	485.653	488.040	488.216	494.400
508.033	508.957	509.935	516.345	518.636	518.907
519.233	524.839	526.592	528.077	532.314	535.824
539.724	545.637	551.109	552.615	565.226	576.144
581.344	585.954	627.108	642.463	651.872	667.217
673.000	679.476	696.307	730.985	747.226	750.420
751.780	757.417	771.840	781.209	782.291	793.966
801.743	812.151	815.551	823.681	834.466	836.355
839.227	841.991	842.425	857.858	863.151	864.965
866.745	871.253	905.109	906.887	924.145	928.000
928.417	945.269	945.847	954.756	959.938	964.835
970.498	972.838	973.820	994.021	994.684	995.554



LE LIVRE SONORE

Dans notre dernier Bulletin, nous avons publié un article sur le « Livre Sonore » indiquant à nos camarades ce que nous attendions de cette nouvelle invention.

Nous avons reçu plusieurs lettres nous demandant si ce procédé recevrait bientôt une application pratique.

Nous avons assisté à une seconde audition où nous avons convoqué quelques membres de l'Association et nous avons pu savoir que des appareils susceptibles de nous donner satisfaction seraient mis au point dans le courant de l'automne prochain. Nous en acceptons l'augure et espérons qu'après les vacances, nous pourrions donner des nouvelles plus complètes au sujet du « Livre Sonore » qui nous paraît appelé à rendre les plus grands services au monde des aveugles.



NOTES ET INFORMATIONS

Un Grand Prix à l'U. A. G.

Le palmarès des récompenses décernées à l'occasion de l'Exposition Coloniale qui eut lieu l'année dernière, a été publié dans le *Journal Officiel* annexe du 27 mai 1932.

A la classe 106, sous le titre « Initiatives publiques et privées pour le développement intellectuel et moral », parmi les lauréats ayant obtenu un grand prix qui est la plus haute récompense décernée, nous trouvons l'Union des Aveugles de Guerre.

Nous avons en effet envoyé à l'Exposition de Vincennes, deux grands tableaux montrant par des photographies et du texte quelle était l'action sociale et morale de notre Association.

Le Jury, en nous décernant cette haute récompense, a reconnu la valeur de notre activité au point de vue mutualité, entr'aide et soutien moral.

H. A.

Où en est la question des chiens-guides ?

L'article paru dans notre Bulletin de novembre 1931, nous a valu un certain nombre de réponses. Quelques-uns de nos camarades ont été vivement intéressés par les renseignements précis qu'ont bien voulu leur fournir ceux qui font usage du chien-guide depuis un certain temps. D'autres, que l'Union n'avait pu pressentir à ce sujet nous ont adressé ultérieurement de nouvelles indications que nous sommes heureux de porter à la connaissance de tous.

C'est ainsi que notre camarade Briel nous écrit :

...Depuis mai 1931, je suis possesseur d'un de ces chiens et je ne peux que confirmer en tous points les termes de lettres des camarades Beda et Petit.

J'ai eu le bonheur de connaître Mme Harrison Eustis au cours

d'une réunion qu'elle avait organisée à Nancy à la fin de l'année 1929, réunion au cours de laquelle il nous fût fait une conférence et des démonstrations sur les chiens-guides. J'ai moi même ainsi que quelques camarades présents fait un petit parcours, guidé par un de ces chiens. Je fus dès ce jour, convaincu de la grande utilité de ces bonnes bêtes et de la nécessité qu'il y avait à ce que les Pouvoirs Publics et notre Parlement en fussent saisi.

.....
Au début de cette année, me rendant compte que le vœu émis au cours de notre dernière assemblée générale n'était pas prêt d'aboutir, je me décidai à faire l'acquisition d'un de ces précieux et fidèles serviteurs à l'« Œil qui Voit ». Le stage de trois semaines que je fis à Vevey fût pour moi un séjour très agréable et j'ai constaté que le dressage des chiens ou plutôt leur éducation était conduite suivant une méthode sérieuse et avec une conscience professionnelle admirable.

C'est heureux et fier que je revins chez moi. J'avais alors conscience d'être redevenu un homme. J'arrivai à la Neuveville devant Nancy vers 23 heures et je rentrai à la maison en moins de temps qu'il n'en fallait auparavant avec un guide voyant. Je me sers journallement de mon chien. Je fais seul avec lui toutes mes courses et celles du ménage, aussi bien en ville qu'en banlieue. Ce n'est certes pas de la promenade que je fais avec lui, mais de la marche active et bienfaisante.

Mon chien me conduit à cette allure d'une façon admirable. Il me fait contourner les obstacles avec précision et s'arrête devant lorsque ceux-ci obstruent complètement le passage. Il m'est arrivé au cours d'un voyage à la montagne, de faire un assez long trajet au bras de ma femme et tenant mon chien à mes côtés de faire le même trajet avec ce dernier, mais dans le sens inverse. Il me fit passer exactement par les endroits parcourus à l'aller et s'arrêta aux différents points ou dérivations de chemin où nous nous étions arrêtés au cours du premier trajet. Je ne peux que me féliciter d'avoir eu confiance en l'« Œil qui Voit » et d'engager en toute conscience les camarades que la question intéresse à faire comme moi et lorsqu'ils posséderont un de ces chiens s'ils observent continuellement toutes les instructions qui leur auront été données, ils en auront comme moi toutes les satisfactions.

Eugène BRIEL.

Notre camarade De Dreuille nous fournit de son côté les renseignements suivants :

... Je ne voudrais pas me séparer de ma chienne qui me rend les plus grands services en me permettant de circuler partout où je veux et quand je le désire. Il me semble cependant nécessaire de faire remarquer que les chiffres donnés par nos camarades pour la nourriture des chiens sont à mon avis des maxima car il n'est pas nécessaire de donner des biscuits spéciaux qui coûtent fort cher ; les restes de pain si la maison est un peu nombreuse, et à la campagne des légumes bien cuits sont une nourriture excellente et très peu coûteuse...

Je ne puis qu'émettre un vœu : c'est qu'une école soit installée en France dans le plus bref délai possible et qu'elle soit subventionnée et organisée de façon à rendre le prix d'achat des chiens-guides plus abordable à tous. Il n'y a pas à mon avis à perdre un temps précieux, en faisant des expériences, il suffit de suivre les indications et la méthode de Mme Harrison Eustis qui donne des résultats parfaits...

DE BREUILLE.

Et notre camarade Jandot complète ainsi :

... Possesseur depuis juin dernier d'une chienne-guide, je m'associe à tous les éloges déjà faits par les camarades sur ces bêtes vraiment merveilleuses.

Avec mon chien, je vaque à mes affaires librement et je fais les courses chez les fournisseurs, ce qui me permet d'aider ma femme, chose que je ne pouvais plus faire depuis que j'étais aveugle.

Dès que l'on possède un chien-guide, on se sent un homme nouveau, et je puis faire des promenades où je veux et quand je veux sans être obligé d'attendre que quelqu'un soit libre pour me guider.

Ces chiens sont dressés avec soin et nous pouvons y avoir entière confiance. C'est d'ailleurs la première des choses dont il faut être convaincu.

De plus, pour les camarades qui aiment les bêtes, le chien est un compagnon fidèle, et affectueux, toujours attentif aux désirs du maître, toujours prêt à le conduire au premier commandement.

Pour des camarades qui habitent une ville, le coût de la nourriture de la bête peut être réduit sensiblement en leur donnant du cœur de bœuf, aliment très rafraîchissant et autorisé par le chenil.

Les aveugles sont reçus à Vevey avec cordialité et les trois semaines

s'écoulent sans que l'on s'en aperçoive, grâce aux collaborateurs dévoués de Mme Harrison Eustis, à qui j'adresse ici l'assurance de ma profonde gratitude pour le bien-être que j'ai trouvé depuis que je possède un chien-guide.

Pour la question transport du chien-guide, j'ai voyagé seul de Vevey à Nice, et à la gare de Genève-Cornavin ma chienne-guide a été acceptée comme guide gratuit.

Encourager les camarades à se procurer un chien-guide dressé par l'école de Vevey ou selon ses principes, c'est rendre un grand service à ceux qui se laisseront convaincre.

JANDOT Eugène.

Par contre, notre camarade Cagnard ne se montre pas très partisan de l'emploi du chien-guide pour les motifs ci-dessous :

1° Par ces temps où les automobiles deviennent de plus en plus nombreuses, et qu'il faut déjà une grande attention pour pouvoir circuler avec un guide voyant, il est incontestable qu'avec un chien-guide les aveugles risqueraient de plus grands dangers.

2° Les chiens-guides à la Maison de Franceville seront un danger permanent pour les enfants, et cause de chicanes entre les familles des aveugles.

3° Les chiens feront leurs ordures dans la cour et nos camarades ne sauront plus où marcher à cause de ces ordures qui nuiraient beaucoup à l'hygiène.

4° Les animaux amèneront des puces en quantité dans les locaux et une odeur détestable.

Toutefois, je ne conteste pas que le chien soit un bon compagnon pour l'aveugle, mais chez lui, ou en rase campagne; et ne vois pas pourquoi qu'ayant pris une décision interdisant les chiens à Franceville on y revienne maintenant.

Quant à intervenir dans le prix d'achat de ces chiens je crois que l'U.A.G. a mieux à faire, et laisser libre le camarade de se payer un chien si cela lui plaît.

Ces différents axes, donnés librement par des camarades compétents en la matière permettront à chacun de nous de mieux étudier le pour et le contre de la question, aussi, en remercions-nous sincèrement les auteurs.

En outre, pour répondre à ceux de nos camarades qui se montrent dès à présent partisans du chien-guide, et qui ont le plus vif désir de s'en procurer un aussi rapidement que possible, nous nous trouvons dans l'obligation de leur dire que la création d'une école de chiens-guides en France n'a encore reçu aucune solution définitive.

Sur l'heureuse initiative de Miss Harrisson Eustiss et en collaboration avec M. de la Bouillierie, une expérience fût tentée pour installer à Paris une école où devaient être appliqués pratiquement les principes de l'« Œil qui Voit ».

Cette expérience n'a pas dû donner sans doute tous les résultats escomptés, car nous n'avons jamais eu connaissance d'une organisation officiellement reconnue et subventionnée par l'Etat.

Néanmoins, nos camarades peuvent être assurés que nous ne perdons pas de vue cette question qui enthousiasme quelques-uns d'entre nous, mais jusqu'à nouvel avis, c'est à l'Ecole de Vevey que nos camarades doivent s'adresser pour apprendre à se servir du chien-guide et pour obtenir à celui-ci à des conditions que l'œuvre « l'Œil qui voit » fera parvenir à chacun des postulants en même temps qu'un questionnaire à remplir très exactement avant d'être agréé comme élève.

Situations dans les affaires

Nous avons reçu de l'Union Nationale du Commerce Extérieur, 3 bis, rue d'Athènes, Paris, la proposition dont nous donnons plus loin la teneur, qui pourrait peut-être intéresser les enfants de nos camarades désireux de trouver un emploi ou une situation.

« Monsieur le Directeur,

« Par ces temps de chômage et au moment où des militaires sur le point d'être libérés cherchent des situations, nous avons pensé que votre estimable Bulletin, serait heureux de leur faire connaître que notre Association dispose toujours parmi ses membres et autres industriels qui s'adressent à elle, des centaines de situations diverses dans les affaires. Les candidats qui n'ont encore ni antécédents, ni aptitudes sont, s'ils le désirent, formés par un stage de quelques mois à nos cours professionnels (situations diverses en France et à l'étranger pour personnes des deux sexes et de tous âges).

« Nous vous signalons que nous ne sommes pas une entreprise commerciale, mais une œuvre patronnée par le Gouvernement, régie par la loi de 1901 et que son directeur lui-même, non appointé, fait des dons importants à la Caisse Sociale comme l'établit le compte rendu de la dernière assemblée générale, que nous vous adressons inclus.

« Veuillez agréer, etc...

Pour tous renseignements, s'adresser à la Direction « Union Nationale du Commerce Extérieur, 3 bis, rue d'Athènes, Paris (9^e).

Distinctions honorifiques

Nous sommes heureux de porter à la connaissance de nos camarades que Mme Alain Renat, femme de notre camarade Renat d'Aurillac a été promu au grade d'Officier d'Académie, pour son dévouement à l'Office des Pupilles de la Nation du Cantal (*Officiel* du 7 avril 1932) et qu'elle est titulaire de la Médaille d'Honneur des œuvres sociales depuis 3 ans.

Nous adressons à Mme Renat l'expression de nos sincères félicitations.

A l'occasion de la visite que les pensionnaires de l'Hôtel des Invalides ont faite aux Grands Invalides Belges le 29 mai dernier, nos camarades Céré-Labourdette, Chaillou et Parent ont reçu l'insigne de Chevalier de l'Ordre de Léopold.

Nos compliments à ces camarades.

Société d'Impression et de Reliure du Livre pour les Aveugles

7, rue Cler, Paris

Bulletin Bibliographique

Livres parus Juillet 1932.

Bossuet. — *Oraison funèbre d'Henriette d'Angleterre.*

Daudet (A.). — *L'enfant espion* (1 vol.).

Hugo (V.). — *La poupée de Cosette* (1 vol.).

Lemoine. — *Arithmétique* (cours élémentaire et moyen) (5 vol.).

Masson. — *Lettres de guerre*. (Pour nos aveugles.)
Neel (A. David). — *Voyage d'une Française à Lhassa*.
Pourtalès (G. de). — *Chopin* (9 vol.). (Pour nos aveugles).

Livres sous presse.

Drouin (H.). — *Vie de Pasteur*.
Kipling (R.). — *Capitaines courageux*. (Pour nos aveugles.)
XXX. — 50 dictées du Certificat d'études (Livre du Maître).
XXX. — 50 dictées du Certificat d'Etudes (Livre de l'Elève).



TRIBUNE LIBRE

Nous recevons de notre camarade Toutain Paul, de Briouze (Orne), la lettre suivante qu'il nous demande d'insérer dans notre Bulletin :

Mes Chers Camarades,

N'ayant pu assister à notre dernière Assemblée Générale, je lis dans le Bulletin de juin le compte-rendu de cette Assemblée, ainsi que les vœux qui y ont été adoptés.

Je lis dans les vœux émis par la troisième Commission : Action Sociale: « Attendu que les aveugles de guerre n'ont pu contracter des « assurances-vie et assurer ainsi à leurs ayant-droit, après le décès de « l'aveugle les moyens d'existence et d'entretien de la famille, émet « le vœu que les retraites mutuelles souscrites par les anciens combat- « tants soient reversibles, etc., etc... ».

Je ne discuterai point le vœu émis qui me semble répondre à une nécessité pour les aveugles, puisque la faculté existe pour les anciens combattants. Mais où je ne suis pas d'accord avec le rapporteur, c'est lorsque, dans ses attendus, il dit: « n'ont pu contracter des assurances sur la vie ».

Mes chers Camarades, depuis fort longtemps, je me suis tout particulièrement intéressé à cette question des assurances sur la vie, car j'estime que tous les aveugles de guerre auraient dû, lorsque leur santé le leur permet, contracter d'importantes assurances sur la vie. Si bon nombre de camarades aujourd'hui sont décédés prématurément des suites d'un accident ou d'une maladie brutale, nous n'aurions pas le triste spectacle de voir des femmes d'aveugles de guerre, mères de plusieurs enfants, qui après avoir connu, non pas le confort, mais tout au moins l'aisance apporté par nos pensions, sont réduites aujourd'hui à la maigre pension de veuve de mutilé pour peu que la loi du 31 mars leur en ouvre le droit, et obligés de peiner journellement pour élever leurs enfants. Si, au moment du décès, une somme de 50 ou 100.000 francs était rentrée dans la maison, à ce moment la veuve souvent jeune aurait pu envisager l'avenir soit en procédant à un placement intéressant, soit

en cherchant à faire fructifier ce capital par des moyens que je n'ai pas à rechercher

Certains aveugles ont cherché à contracter des assurances-vie. La plupart se sont heurtés à des refus de certaines Compagnies qui prétendaient faire des aveugles une catégorie spéciale destinée à une mort prématurée. D'autres se sont adressés à des Compagnies secondaires, dont les contrats comportaient des clauses de déchéance, c'est-à-dire que si tel assuré venait à décéder avant le versement de trois ou quatre primes, l'assuré ne pouvait prétendre à la somme souscrite et seulement au remboursement des sommes versées. Autre exemple de déchéance: si l'aveugle sortait seul ou victime d'un accident dont il serait responsable ou encore en cas de suicide. Dans toutes ces conditions, il n'y avait en effet aucun avantage à contracter des assurances qui ne couvraient pas immédiatement le risque.

Mes chers Camarades, fort de tous ces exemples, je me suis mis en rapport avec les Directeurs de grandes compagnies. En collaboration avec un camarade et ami, nous avons établi des statistiques et des rapports prouvant que la mortalité des aveugles était normale, et grâce à ces démarches, j'ai pu faire admettre par l'une de nos plus importantes Compagnies françaises, les aveugles de guerre au même taux et aux mêmes conditions que les voyants.

Personnellement, depuis 1921, j'ai souscrit à trois contrats et j'ai pu faire admettre un certain nombre d'aveugles dont l'un de nos plus distingués membres du Conseil d'Administration ainsi qu'un camarade bi-mancho, ce dernier, père de deux enfants. Lorsque je dis que les contrats sont les mêmes que ceux des voyants, je dis qu'ils ne contiennent aucune clause de déchéance, que les primes sont au même taux à l'exception d'une très modique surprime établie sur le capital et répartie sur la durée du contrat, c'est vous dire que cette surprime est infime.

Lorsque je dis que l'assurance-vie est un acte de prévoyance, elle est également un acte d'économie forcée, puisqu'elle vous oblige chaque année à placer une somme de X francs, suivant l'importance du capital souscrit, par conséquent placement productif d'intérêts.

Il va de soi que les mutilés tels que les aveugles ne peuvent être acceptés que sous réserve de la visite médicale.

Je m'excuse auprès du rapporteur de la troisième Commission de ne pas être entièrement d'accord avec lui et reste à la disposition des camarades membres de l'U.A.G. pour leur donner tous renseignements sur les conditions générales et tarifs; il suffira à ces derniers de bien

vouloir m'écrire en me donnant leur âge exactement; je me ferais un plaisir de leur donner toutes précisions et je leur indiquerai les agents représentant ladite Compagnie.

TOUTAIN Paul.

NOTE DU RAPPORTEUR

Le vœu n° 2 de la troisième Commission de notre dernière Assemblée Générale, relative à l'Action Sociale, débute ainsi:

« L'Assemblée Générale, considérant que les aveugles de guerre, « tout comme autrui, doivent faire preuve de prévoyance,

« Mais considérant que le fait pour eux de ne pouvoir contracter des « assurances sur la vie sans qu'il leur soit imposé des charges supplé- « mentaires inhérentes à leur cécité constitue un désavantage considé- « rable etc...

et non pas comme le dit notre camarade par :

« Attendu que les aveugles de guerre n'ont pu contracter des « assurances-vie et assurer ainsi à leurs ayant-droit, après le décès de « l'aveugle les moyens d'existence et d'entretien de la famille, émet « le vœu que les retraites mutuelles souscrites par les anciens combat- « tants soient reversibles, etc., etc.. »

Le vœu adopté par l'Assemblée Générale ne signifie donc pas, comme le prétend notre camarade Toutain, que les aveugles n'ont pu contracter d'assurances sur la vie. Le vœu dit seulement que les aveugles n'ont pu le faire sans qu'il leur soit imposé des charges supplémentaires. Sur ce dernier point, Toutain est bien d'accord avec le rapporteur puisque dans sa lettre il signale en définitive que, s'il a pu réussir à faire contracter des assurances sur la vie, ce fut moyennant une légère prime supplémentaire.

Le rapporteur souligne que, sans contester le bien-fondé des assurances sur la vie, dont il connaît les modalités actuelles signalées par Toutain, ainsi que les motifs de déchéance invoqués, il a simplement voulu attirer l'attention sur les mutuelles-retraites, lesquelles, pour des avantages tangibles et appréciables, surtout lorsque la mutuelle-retraite est à capital réservé, peuvent être considérées comme moins onéreuses que les assurances sur la vie et par conséquent plus à la portée de la masse des camarades de notre Groupement qui n'ont pas le moyen de payer des primes élevées.

Ainsi, un camarade peut s'assurer à partir de 50 ans une mutuelle-

retraite de 6.000 francs, après 10 ou 15 ans de versement suivant son âge et en même temps par sa réserve de versements, assurer à son épouse à son décès un capital de 30, 40 ou 50.000 francs, compte tenu de la bonification de 25 % de l'Etat.

En définitive, lorsque le camarade a les moyens, il peut combiner les deux actes de prévoyance, et le rapporteur se trouverait entièrement d'accord avec Toutain, si celui-ci avait basé son argumentation sur le texte intégral du vœu rapporté ci-dessus et qui ne peut avoir de signification exacte que dans son entière lecture.

Toutefois, il confirme la partie de la lettre de Toutain concernant la possibilité de contracter des assurances sur la vie par des aveugles de guerre, mais cependant moyennant une surprime, ce qui constitue les charges supplémentaires dont le vœu fait mention.

Il souhaite au surplus que son appel soit entendu par le plus grand nombre de camarades possibles.

Nous recevons de notre camarade Giroir, la lettre suivante qu'il nous demande de publier:

La situation des veuves des aveugles de guerre

Je me suis associé spontanément à l'hommage respectueux rendu par Scapini à la mémoire des Camarades décédés l'année dernière et j'ai constaté avec tristesse que la liste était bien longue.

Nous devons désormais nous occuper énergiquement d'améliorer le sort de celles qu'ils ont laissées derrière eux, dénuées de toute ressource. C'est une tâche qu'il faut considérer comme une mission que nous auraiènt confiée, avant de disparaître, ceux qui ne sont plus.

La douce atmosphère du foyer familial tend à voler à l'esprit de l'aveugle l'ingratitude du rôle de sa compagne; aussi me semble-t-il utile d'en réveiller l'importance chez ceux qui l'auraient oubliée.

La cécité ne permet plus que la réception d'impressions secondaires, perçues directement par l'oreille de celui qui en est atteint ou transmises principalement par sa femme. Ainsi bien des choses se déroulent en notre présence dont nous nous faisons une idée souvent inexacte; sans le secours de notre compagne qui corrige notre jugement, nous resterions dans l'erreur; la majeure partie de ce que nous savons de la

vie extérieure, c'est à elle que nous la devons. Cela équivaut à dire qu'elle doit voir pour deux et bien voir.

Le bien-être du chez soi que nous apprécions tant provient encore d'elle. Cela est si vrai que ceux qui en douteraient en auraient la certitude après un séjour forcé aux Invalides ou ailleurs.

Il est donc inadmissible qu'une femme qui a librement consenti à lier son existence à la nôtre, qui nous a prodigué ses soins dévoués, qui a partagé nos soucis, nos peines et nos joies, en un mot qui nous a aidés à vivre au mieux de notre condition, se voie brusquement plongée dans le plus complet dénuement du fait de notre mort.

On ne peut rester insensible à la perspective de la détresse de nos femmes après nous; elle doit nous indigner et nous donner l'énergie de renouveler les démarches jusqu'à l'aboutissement de ce vœu qui prévaut à présent sur tous les autres: obtenir une pension décente pour les veuves des aveugles de guerre, et ce sera justice.

Paul GIROIR.



Chronique de l'U. A. G.

Caisse Fraternelle

Notre Caisse Fraternelle a distribué entre le 1^{er} et le 30 juin une somme de 13.600 francs, se répartissant comme suit:

Allocations naissances	1.200
Allocations veuves, enfants et couronnes ..	3.400
Secours	9.000

Il y a lieu d'ajouter à ces 13.600 francs, une somme de 67.600 francs pour prêts de maisons familiales et pour prêts exceptionnels.

La Commission de Caisse Fraternelle a eu à examiner 15 demandes de secours, dont 5 n'ont donné lieu, pour motifs divers, à aucune attribution.

ENTRE NOUS

Naissances

Notre camarade et Mme Huet, de Chateaugiron (I.-et-V.), nous font part de la naissance de leur septième enfant, Claude, né le 10 mai 1932.

Notre camarade et Mme Frère, de Rouen (Seine-Inf.), nous font part de la naissance de leur troisième enfant, Jacqueline, née le 1^{er} juin 1932.

Notre camarade et Mme Batot, nous font part de la naissance de leur fille Jacqueline, née le 8 mars 1932, à Saint-Michel-sur-Meurthe (Vosges).

Notre camarade et Mme Lotte, d'Haubourdin (Nord), nous font part de la naissance de leur sixième enfant, Lucien, né le 17 juin 1932.

Notre camarade et Mme Jullien, d'Eugins (Isère), nous font part de la naissance de leur fille Simone, née le 21 mars 1932.

Notre camarade et Mme Berdou, de Vinneuf (Yonne) nous font part de la naissance de leur quatrième fils, Georges, né le 20 juin 1932.

Notre camarade et Mme Delaunay, de Malakoff (Seine), nous font part de la naissance de leur fille Monique, née le 16 juin 1932.

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

Mariages

Notre camarade Delcloy, de Liévin (P.-de-C.) nous fait part du mariage de son fils Charles, avec Mlle Millyiada, célébré le 21 mai 1932.

Notre camarade Catrou, de Rochefort-sur-Mer, nous fait part du mariage de sa fille Andrée, avec M. Suire, célébré le 16 juillet 1932.

Nous adressons nos vœux de bonheur aux jeunes époux.

Décès

Nous apprenons le décès :

De notre camarade Guillot (Michel), de Sancoins (Cher), décédé le 22 juin 1932, dans sa 49^e année. Guillet était soldat au 10^e d'Infanterie et fut blessé le 27 mars 1917, à Maison-de-Champagne. Réformé à 100 %, art. 10, pour cécité complète, il était titulaire de la Médaille Militaire et de la Croix de Guerre.

De notre camarade Marchal (Léon), de Grez-en-Bouère (Mayenne), décédé le 9 juillet 1932, à l'âge de 59 ans. Appartenant au 48^e Groupe de Brancardiers, 7^e Section, il fut blessé au Moulin de Feuillère, le 11 septembre 1916. Réformé à 100 0/0, art. 10, pour cécité complète, il était titulaire de la Croix de Guerre.

De la femme de notre camarade Allemand, du Gua (Isère), décédée le 15 juin 1932.

De la femme de notre camarade Arzac, de Bourg-de-Valence, décédée le 1^{er} juillet, à l'âge de 44 ans.

De la fille de notre camarade Laporte, de Saint-Brieuc (C.-du-N.), décédée le 6 mai 1932.

De la naissance et du décès du huitième enfant de notre camarade Coat, de Saint-Servais, décédé le 26 juin 1932.

De la belle-mère de notre camarade Seury (Henri), d'Avesnes (Nord), décédée le 6 juin 1932, à l'âge de 85 ans.

Du père de notre camarade Cachet, de Crepieu-le-Pape (Ain), décédé le 13 mai, dans sa 61^e année.

Du père de notre camarade Girard, de Chazelles-sur-Lyon (Loire), décédé le 26 juin 1932, à l'âge de 75 ans.

Du père de notre camarade Bève, de Clermont-Ferrand (P.-de-D.), décédé le 2 juillet, à l'âge de 74 ans.

Du frère de notre camarade Chelle, de Bray-sur-Somme (Somme); décédé le 3 juillet dans sa 20^e année.

Nous adressons aux parents nos plus vives condoléances.

Cotisations pour l'année 1932

Nous sommes heureux d'adresser ici nos sincères remerciements à nos camarades qui, malgré le rachat antérieur de leur cotisation, ont tenu néanmoins à effectuer un nouveau versement :

Boyer, 10 fr. ; Pacquet, 5 fr. ; Goulet L., 5 fr. ; Benharoche, 10 fr. ; Dessartre, 5 fr.

Cotisations volontaires

Couronné, Gollhardt, Thevenard, Braun (Martin), Vasseur, Invernizzi, Couteau, Nicodème, Nicolle, Manche, Martin (G.), Joseph (E.), Wlending, Munnier, Huet, Michel (R.), Truffert, Molinas, Lacomour (L.), Vve Lévy, Veau, Verdure, Hesnard, Vidil, Charles (F.), Boyer, Pasquet, Gauthier (J.), Vion, Poulet, Liagre, Brice, Raison, Houdry, Senechal, Pottier, Prevost (L.), Raffat (J.-M.), Cottin, Brissonnet, Gauthier (R.), Leveau, Poezevara, Papin, Rohart, Margat, Goguillon, Parent (V.), Lefebvre (G.), Lescadieu, Juillard, Comble, Dumas, Lemerle, Davin, Lefèvre (E.), Pialat, Serdobel, Perrin, Guérin (A.), Draperi (Jacques), Chartier, Passebon, Fabre, Toudouri, Goulet (L.), Le Nouveau, Ceysson, Tavernier, Archambault, Canlor, Coutier, Le Mire, Caron (Ovide), Laligne, Bossus, Besnard, Saltel, Leblanc, Lebrun (G.), Roux (L.), Gelin, Péli-sier J.), Robert (J.), Leblond, Vandevoorde, Rousseau (L.), Favier (F.), Focé, La Porte, Montgermont, Morlet, Pauvert, Benha-

roche, Dessartre, Luc, Mamepy, Devillers, Dolmière, Larher, Petit (J.), Grienenberger, Jonchier, Tisserand (A.), Nicomette, Lebourg, Beauquesne, Brailly, Henry, Moulin, Lardet, Moussay, Devaillon, Corlobé, Baizet, Dussaud, Baudin, Garnier, (A.), Bathelier, Flandre, Saussothe, Vitre, Tisserand (V.), Berton (T.), Mauconduit, Parisot, Guilbot, Bonamy, Lombard, Niant, Guerry, Delmas, Guilfenjouan, Lafaille, Martin (C.), Cantarel, Dulucq, Bossard, Backert, Moiroud, Mauny, Janet, Favre, Renaud (E.), Devidal, Bouchet, Roybin, Fournier (P.), Stollidick, Petit (A.), Sergent, Daciau (A.), Gary, Chasselade, Nehou, Viel, Mithouard, Polette, Braun (J.), Bertrand (P.), Reynès (G.), Delengaigne, Buissonnière, Buron, Guillaume, Michel (F.), Rivelois, Jeandin, Peron (J.), Liénart, Bargoin, Benaud, Bled, Cordon, Dangas, Degueuse, Delourmel, Desjardin, Desigaud, Faudot, Gillet, Levêque (A.), Moisan, Speltz, Vidal (E.), Vve Le Maout, Vve Legrand, Conan, Lancon, Batot, Touzet, Marchand, Chambost, Robquin, Lauro, Marguet, Ferrari, Vigny, Georges (A.), Imbert, Boulet (A.), Carudel, Draperi (Jean), Roumeas, Lieutaud, Marinèche, Lambert (R.), Lamy (E.), Drumont (M.), Coutarel, Deleloy, Marchadiour, Girard (J.), Laloit, Grillet (L.), Capelle, Baudon, Julie, Arona Marigor, Donchet, Vion, Becker, Bernoux, Danger, Barbier (P.), Felgeirolles, Muller (J.), Mas, Vennier, Envin, Saint-Yves, Ragon, Chavin, Ristori, Froget, Lacoste, Arnault, Guillo, Albouy, Monfort, Hamza, Zerouk, Lepine, Dupont (G.), Madeleine, Labatut, Mustapha, Sautter, Salembier, Durand (R.), Bertrand (F.), Arhuro, Goussin, Odoul, Gac, Le Bis, de Diego, Laird, Cardaliaguet, Jandot, Ott, Prudent, Foucher, Fleury (H.), Gautier (R.), Anthène, Bouet, Benel (Bellenger, Malgoire, Aumasson, Dardegen, Ternissière, Gorce, Legrand, Miniou, Guillemin (M.), Michot (L.), Savigny, Félix (M.), Duché.

Procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 21 Mai 1932

La séance est ouverte à 14 h. 30, sous la présidence de Scapini.

Sont présents : Scapini, Favret, Leveau, Amblard, L'Evesque, Bardoux, Bloncourt, Bois, Céré-Labourdette, Courteix, Guillam, Lauté, Laffargue, Malgat, Roy (Georges);

M. le Baron de Traversay, Président du Comité d'Action;

M. Oscar Bloch, trésorier-adjoint.

Les camarades : Berthet, Briant, Chaillou, Chauvel, Evrat, Gudefin, Hennebicque, Hourcade, Leblond, Mauger, Masselier, Parent, Rousseau, Saillot, Vaxelaire.

Excusés : Cabasson, Derunder, Fauvel, Grillet, Izaac, Lagarde, Nicolaï, Noireaux, Robert (M.), Satgé.

On donné leurs pouvoirs:

A Scapini : Noireaux ;

A Favret: Cabasson, Fauvel, Grillet;

A Leveau: Robert (M.);

A Laffargue: Lagarde, Nicolaï;

A Noireaux: Derunder.

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 3 avril et le procès-verbal de la séance du Conseil du 16 avril sont adoptés à l'unanimité.

3) La situation financière de mars est adoptée à l'unanimité.

4) Il est procédé à l'élection complémentaire d'un membre du bureau. Votants: 28. — Ont obtenu: Lauté, 15 voix; Noireaux, 10 voix; Fauvel, 1 voix; Laffargue, 1 voix, 1 bulletin blanc.

Lauté est nommé vice-président pour l'année 1932-1933.

5) Examen des statuts de l'U.A.B.O.

Après avoir pris connaissance des statuts de l'Association Universelle des organisations d'aveugles, les membres du Conseil, tout en témoignant leur intérêt pour cette organisation, estiment que l'U.A.G. ne doit pas adhérer à cette Association universelle.

Bloncourt se prononce pour l'adhésion, Bois et Lauté se sont abstenus.

6) Répartition du Legs Antola. — Les arrérages du Legs Antola se montant à une somme de 1.000 francs, sont répartis de la façon suivante: 500 francs au camarade Brunon (père de 7 enfants); et 500 francs au camarade Dolo, particulièrement éprouvé par la maladie.

7) Le Conseil, à l'unanimité, accorde une allocation de 600 fr. à Fabre (Lucien) (2 enfants), aveugle à pension rejetée.

8) A l'unanimité le Conseil prononce l'admission des camarades dont les noms suivent :

Finet (Louis), 30, bd. de la Colonne, Chambéry (Hte-Savoie), 100 %, article 10.

Gibert (Henri), Amilly (Loiret), 100 %, article 10.

Gollhardt (Albin), chez M. Blomiser, 11, rue En-Fourni, Metz, 100 %, article 10.

Laclau (Joseph), St-Sernin-s.-Rance (Aveyron), 200 %, articles 10 et 12.

Loyer (François), Saint-André-des-Eaux (Loire-Inf.), 165 %, articles 10 et 12.

Marot (Joseph), Mathieu, par Saurat (Ariège), 100 %, art. 10.

Mony (Charles), Collonges, par Saulieu (Côte-d'Or), 150 %, articles 10 et 12.

Nicolle (François), Cerisy-la-Forêt (Manche), 100 %, art. 10.

Ces camarades étant possesseurs d'un titre définitif et de la Carte de Combattant, sont admis en qualité de membres titulaires;

Et de : Breton (Etienne), Vendières, par Vieils-Maisons (Aisne), 100 %, article 10; Vasseur (Désiré), 4, impasse Paul-Bert, Rennes (Ille-et-Vilaine), 100 %, article 10.

Ces deux camarades étant possesseurs d'un titre provisoire et de la Carte du Combattant, sont admis en qualité de membres temporaires;

Et de Braun (Martin-Eugène), Gueberschwihr (Ht-Rh.), 120 %, articles 10 et 12 en qualité de victime civile.

Nomination d'un architecte. — Le Conseil est appelé à délibérer sur le choix de l'architecte qui sera chargé de l'édification de la Maison des Aveugles de Guerre. Scapini est favorable au projet, mais estime cependant qu'en raison de la baisse des immeubles l'Union devrait également envisager l'acquisition d'une construction pouvant être facilement aménagée au cas où une occasion intéressante se présenterait. Laffargue expose au Conseil à quel point en est toute la question. Il ne croit pas qu'avec l'argent dont nous disposons il soit possible de trouver un immeuble correspondant à nos besoins. Après plusieurs observations de Bloncourt, Bois, Bertrand, Courteix, Leveau, le Conseil décide de renvoyer la question à la Commission qui étudiera les candidatures des architectes transmises par nos camarades et donnera son avis à un Conseil prochain qui prendra une décision.

Le camarade Invernizzi, radié pour non paiement de cotisation, demande sa réintégration. Le Conseil est d'avis de le réintégrer après acquittement par ce camarade des sommes qu'il reste devoir à l'Union.

Lecture est donnée d'une lettre adressée à l'U. A. G. au nom de Mme Doumer, remerciant des fleurs envoyées par notre Association.

Le Conseil est favorable à l'agrandissement de notre propriété de Franceville et charge le bureau de négocier cette affaire au cas où un terrain de 500 mètres contigu à notre domaine serait susceptible d'être acquis par nous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire de la Départementale de la Haute-Garonne, le 19 Juin 1932

Etaient présents : Alibert, Calmès, Curbières, Delmas, Dupuy, Fourment, Latrille, Lenfant, Monnier, Richou, Soubié.

Excusé : Campardon.

Assistaient à la séance : les camarades Favret, vice-président de l'U. A. G., délégué par le Bureau, Labatut et L'Evesque.

La séance est ouverte à 10 heures, sous la présidence de Favret.

L'ordre du jour appelle l'examen de l'affaire Curbières.

La lecture des documents de cette affaire est faite. Un échange de vues a lieu à l'occasion de cette lecture et les camarades présents se mettent d'accord sur une proposition faite, dans un but de conciliation, par le camarade Favret, à savoir : Curbières s'engage-t-il à écrire une lettre ainsi conçue : « Si j'ai prononcé ces paroles, je déclare ne pas m'en souvenir, et si elles ont été réellement prononcées, je vous prie de ne pas en tenir compte et de m'admettre à nouveau membre de l'Union. » Curbières s'engage à écrire cette lettre.

A l'issue de la réunion, le camarade Favret, délégué de l'U. A. G., prenant acte des déclarations faites et de la lettre de Curbières, s'engage à proposer au prochain Conseil d'Administration de l'U. A. G. de réintégrer sans débat le camarade Curbières.

Le camarade Favret profite de sa présence au milieu des camarades de la Haute-Garonne pour indiquer qu'il est de toute nécessité de rester unis pour disposer d'une force plus grande auprès des Pouvoirs Publics.

Fourment retire sa démission de Président de la Départementale de la Haute-Garonne.

Les camarades présents remercient les camarades Favret et L'Evesque d'avoir su dénouer au mieux des intérêts de tous l'affaire Curbières.

La séance est levée à midi trente.

A la Départementale du Rhône

A la suite d'une réclamation qui lui fut adressée au sujet du vœu émis par la Section du Rhône, nous avons fait une enquête auprès des camarades présents à l'Assemblée Générale de la Départementale, qui eut lieu le 27 décembre 1931.

Il nous a été permis de nous assurer que le vœu demandant qu'à

l'Union des Aveugles de Guerre le cumul des fonctions d'administrateur soit incompatible avec celles de Parlementaire, ne fût discuté ni voté à cette Assemblée Générale.

Nous prions donc nos camarades de considérer ce vœu comme nul.

Avis divers

Par suite du décès d'un réformé de guerre :

Maison à vendre se composant d'une grande cuisine en sous-sol très clair, carrelé, évier et placard, cave.

Rez-de-chaussée surélevé de 6 marches comprenant : entrée, 2 pièces de 4 m. x 4 m. Eau. 400 mètres de terrain (entouré de grillage).

Prix demandé : 30.000 francs.

Pour tous renseignements, s'adresser à Mme Crépin, 8, rue Ernest-Cognacq, Levallois (Seine).

A vendre : Guillotine et couteau de brossier, état de neuf.

S'adresser à Mme Veuve Legrand, 1, rue du Cheval-Bardé, Houdan (Seine-et-Oise).

Une dame veuve demeurant dans les Ardennes et déléguée de l'Œuvre « Les Amis des Soldats Aveugles » pour ce département, serait heureuse de prendre en pension chez elle deux aveugles célibataires. La maison est vaste et entourée d'un grand parc et ils y recevraient tous les soins désirables.

Ceux de nos camarades que cette offre serait susceptible d'intéresser devraient s'adresser à l'Œuvre « Les Amis des Soldats Aveugles », 6, rue de la Bienfaisance, Paris.

A louer : Villa située à Aulnay-sous-Bois (Seine-et-Oise), comprenant un rez-de-chaussée de 4 pièces, et 4 pièces également au premier étage, garage et terrain à cultiver.

Pour tous renseignements, s'adresser à notre camarade A. Boulier, 52, faubourg Montmartre, Paris.

A vendre : Couteau de brossier usagé. Prix à débattre.

S'adresser à Mme Veuve Surin, au Bac, Chanterelle (Cantal).

A louer pour la saison, et même pour l'année, 2 petits logements meublés à des conditions très avantageuses, logements situés à Brassy, en plein Morvan, pays très pittoresque.

Pour tous renseignements s'adresser au camarade Bouchepillon (Prosper), Brassy (Nièvre), qui mettra en rapports avec les intéressés.

Mme Dalsace, 26, rue Vavin, Paris (6^e), nous informe qu'habitait Sevrier, à 3 kilomètres d'Annecy, pendant les mois d'août et de septembre, elle ferait volontiers la lecture à un camarade aveugle une ou deux après-midi par semaine.

Ecrire à Mme Dalsace, 26, rue Vavin, Paris (6^e).

Cannes blanches. — M. Marius Burtin, Secrétaire général de la Chambre Syndicale des Fabriques de cannes et parapluies, nous informe qu'il consent à nos camarades une remise de 10 % sur le prix de vente de parapluies et peut fournir des cannes blanches aux conditions suivantes : en chataignier (laquée), 5 francs ; fantaisie (laquée), 10 francs, port en sus.

S'adresser à M. Marius Burtin, 3, impasse de la Planchette (326, rue Saint-Martin, Paris.

Gaillac mousseux champagnisé. Prix courant.

Château Sainte-Cécile (carte blanche), la bouteille : 7 fr. 25, la 1/2 bouteille : 5 fr. 50.

Comte de Bordchamp (carte d'or), la bouteille : 7 fr. 25, la 1/2 bouteille : 5 fr. 50.

Château Sainte-Cécile (grand rosé mousseux), la bouteille : 7,75, 1/2 bouteille : 5 fr. 75.

Château Sainte-Cécile (cuvée réservée), la bouteille : 8 fr. 25, la 1/2 bouteille : 6 francs.

Dans chaque qualité, livraison en sec, demi-sec ou doux, au gré du client.

Franco d'emballage gare départ, en caisse de 25 bouteilles, droit de régie en sus. Supplément de 4 francs par emballage en caisse de 12 bouteilles ou 24 bouteilles. Paiement en nos traites les 15 et fin de chaque mois. S'adresser au camarade Cancé, boulevard Gambetta, Gaillac (Tarn).

A vendre : Petite maison comprenant 3 pièces surélevées, dont deux avec cheminée, eau et pompe sur évier, petite cour, hangar couvert en tuiles, W.-C., cellier attenant à la maison, grand grenier couvrant toute la surface de la maison, couverture tuiles en bon état.

Bonne occasion, prix à débattre, 8.000 francs environ.

S'adresser au camarade Albert Thebes, 2, rue Notre-Dame, Milly (Seine-et-Oise).

A vendre : A Rotheleux, près Clermont (Oise).

Petite Propriété rurale pour élevage, comprenant :

1. Maison d'habitation 4 pièces, toilette et alcôve, cave et grenier. Grande cour avec pompe sur puits, atelier, grange, remise, bûcher, cellier, poulailler, nombr. clapiers, petite mare alimentée par la pompe. Electricité partout. Grand jardin, verger, plantés d'arbres fruitiers. Contenance : 2.396 mètres carrés.

2. 1 Pièce de terre 782 mètres carrés, pré, arbres fruitiers.

3. 2 Boqueteaux, ensemble 321 mètres carrés.

Superficie totale : 3.500 mètres carrés.

35.000 francs. Arrangement.

S'adresser au camarade Caron, à Rotheleux, près Clermont (Oise). Prière d'écrire.

Liste des Donateurs

M. S. Roman, Charols (Drôme), 20 fr. ; Commune de Saint-Rémy (Vosges), 12 fr. 50 ; Mlle Spy, Lille, 20 fr. ; Mme Ameline, Paris, 100 fr. ; les Conscrits de la ville de Rehon (M.-et-M.), 65 fr. ; Produit d'une quête faite au mariage de M. Pevergne avec Mlle Breton, à Herserange, 32 fr. 30 ; Produit d'une quête faite au mariage de M. Météore avec Mlle Calviac, à Herserange, 24 fr. 50 ; Mme Baudonnet, à Chatzia Guéthary (B.-Pyr.), 30 fr. ; M. Schweitzer, Paris, 100 fr. — Divers, 371 fr. 55.

Dons avec affectation spéciale pour la création de la "Maison des Aveugles de Guerre"

M. Leblond, Metz, 1.164 fr. 80 ; Ville de Versailles, 500 fr. ; Ville de Carentan (Manche), 100 fr. ; Commune de Huningue (Haut-Rhin), 30 fr.

TABLEAU D'HONNEUR

IZAAG, président honoraire.
BOURGUIGNON, secrétaire général honoraire.
FAVRET, secrétaire général honoraire.
CONAN, secrétaire général honoraire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : SCAPINI ; Vice-Présidents : FAVRET, LEVEAU, LAUTÉ.
Secrétaire général : AMBLARD.
Trésorier : Gaston L'EVESQUE.

Membres : ARNAULT, BARDOUX, BERTRAND, BLONCOURT, BOIS, CABASSON, CÉRÉ-LA-BOURDETTE, CONAN, COURTEIX, DERUNDER, FAUVEL, GRILLET, GUILLAN, IZAAG, LAFFARGUE, LAGARDE, MALGAT, MULLER, NICOLAI, NOIREAUX, PETITJEAN, ROBERT (Maurice), ROY (Georges), SATGÉ.

COMITÉ D'ACTION

M. FRANÇOIS-MARSAL, Président d'honneur ;
M. le baron DE TRAVERSAY, Président ;
Mlle ARBEL, Vice-Présidente honoraire.
Mme CONTAMIN, Vice-Présidente ;
M. le colonel de TRAVERSAY, Vice-Président ;
M. Oscar BLOCH, Secrétaire ;
M. AUTERBE, Sous-Directeur à la Compagnie « L'Union » ;
Mme DU BOS ;
Mme BROQUIN ;
M. Marcel BLOCH ;
M. CHEPPER ;
M. Pierre CHÉROT ;
Mme CHEVALIER ;
Mme CONTAMIN ;
Mme FRANCIS DE CROISSET ;
Mlle JALAGUIER ;
Mlle d'HERBEMONT ;
Mme HENRI ;
Mme KALT ;
Mme L'EVESQUE ;
Mme LÉVY-WEISS ;
M. MAYER ;
Mme MEYER ;
Mme MUS ;
M. PASCAL ;

